

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 AVRIL 2020

1. La séance a été ouverte à 10 h et s'est déroulée à huis clos et à distance en raison de l'état d'urgence sanitaire.
2. Tous les élus étant présent, l'ordre du jour a été amendé, puis adopté à l'unanimité.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'**adopter le règlement 272** portant sur les modifications apportées aux modalités de perception des taxes de l'année 2020. En raison de la crise sanitaire, **le Conseil reporte l'échéance de mai à juillet, et celle de juillet à septembre**. De plus, il suspend l'intérêt sur les taxes en retard de l'exercice 2020.
4. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter **le rapport d'utilisation des subventions reçues du ministère des Transports en 2019 pour l'entretien de nos chemins municipaux**.
5. Par vote unanime, la séance a été levée à 10 h 15.